



eno drive
ECOLE DE CONDUITE INNOVANTE

FORMATION CONTINUE DES TAXIS SUR LE DEPARTEMENT DU 31

Formation obligatoire suite à l'arrêté du 11 août 2017

PUBLIC CONCERNE

Tous les chauffeurs de taxis souhaitant poursuivre leur activité, formation rendue obligatoire afin de mettre à jour les connaissances essentielles pour la pratique de l'activité professionnelle de chauffeur de taxi.

ORGANISATION DU STAGE

Formation sur 2 samedis- Horaires : 9h – 12h / 13h30 – 17h30 Lieu : Enodrive 24, rte d'EuNES MURET

Tarif : 350 € (hors frais de transport, repas, hébergement)

Artisan : Sous réserves que vous n'avez pas dépassé votre quota de 50h formation technique/an, Prise en charge totale du coût par le FAFCEA en subrogation de paiement. Salarié : Vous faites l'avance du coût. Contacter votre OPCO pour la demande de prise en charge.

Particulier : Vous faites l'avance du coût. Pas de prise en charge possible (non éligible CPF).

PRE REQUIS / JUSTIFICATIFS A FOURNIR

Etre à jour de la carte taxi Artisan et salarié.

Fournir la copie de la carte professionnelle de taxi ou du CCPCT.

Par le décret du 17/07/18, annulation des 2 ans d'activité requises

PROGRAMME

Jour 1 : Règlementation taxi et Sécurité routière

Jour 2 : Droit du transport public et Prévention et secours

Interventions d'experts pendant les 2 jours

Bulletin d'inscription à retourner minimum 15 jours avant le début de la formation

Au 24, route d'EuNES 31 600 MURET ou par mail formation.pro@enodrive.fr

Nom de l'Entreprise/Particulier : Nom Gérant :

Adresse Entreprise/Particulier : Code Postal et Ville :

Email : Téléphone : N°SIRET :

Nom / Prénom stagiaire : Session du :

Artisan Artisan salarié Salarié Particulier Date de naissance :/...../.....

Nom / Prénom stagiaire :

Artisan Artisan salarié Salarié Particulier Date de naissance :/...../.....

Nom de votre OPCO salarié (Opcomobilités, autres) :

Stagiaire en situation de handicap : Non Oui Type de handicap :

Nous vérifierons notre capacité d'accueil avant la formation.

Cachet de l'entreprise :

**MODE DE REGLEMENT : CHEQUE A L'ORDRE DE ENODRIVE,
..... X 350 €/PERS =€ OU PARVIREMENT
PAYABLE A L'INSCRIPTION ET NON REMBOURSABLE EN CAS
D'ABSENCE OU D'ABANDON SAUF CAS DE FORCE MAJEUR
IBAN : FR76 1027 8022 1600 0211 0100 169**